

N°16
décembre 2003



Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

JOURNAL D'INFORMATION
Communauté de Communes
D'Arthez-de-Béarn

Sommaire :

- ◆ P.2 - Relais Assistantes Maternelles - Permanences Juridiques - Lotissement Poumata
- ◆ P.3 - Déchetterie - Collecte des piles - Restauration et entretien des rivières
- Plan Local de Randonnées
- ◆ P.4 - La création du Syndicat Mixte du pays de lacq
- ◆ PAGES VOLANTES :
 - Don d'organes et de greffes
 - Guide des Sports et Loisirs
 - Festivités



Le 5 octobre 2003 la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn s'est installée dans ses nouveaux locaux situés 1, passage Barrailh à ARTHEZ-DE-BEARN. Elle dispose ainsi d'un bâtiment fonctionnel qui permet aux élus et au personnel de travailler dans de bonnes conditions. Ces locaux sont également destinés à devenir un lieu d'information et de rencontre pour les habitants de notre intercommunalité.

En effet, à compter de janvier 2004 une salle sera mise à la disposition de l'association « Amayra en Pays de Lacq » qui gère le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunautaire. Des animations pédagogiques de proximité y seront organisées pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Des permanences juridiques mensuelles seront également tenues dans ces locaux par le C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur le droit des femmes et des familles des Pyrénées-Atlantiques).

Directeur de Publication : Monsieur Philippe GARCIA
Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn

1, passage Barrailh - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ 05.59.67.49.10 & 📠 05.59.67.45.76
Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996

Relais Assistantes Maternelles :

Suite à un diagnostic sur les besoins d'accueil des jeunes enfants réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales et divers partenaires locaux, la création d'un relais d'assistantes maternelles est apparue comme une action pertinente à l'échelle du territoire des quatre communautés de communes d'Arthez, Lacq, Lagor et Monein.

Ce relais a pour objectif de permettre aux familles (2 352 enfants de moins de 6 ans recensés) et aux assistantes maternelles agréées (245 à ce jour) de disposer d'un mode d'organisation, d'information et d'animation de l'accueil petite enfance.

La gestion de ce service a été confiée à l'association « Amayra en pays de Lacq ». Le point rencontre et information vous accueille à l'adresse suivante :

Association Amayra en pays de Lacq
146, rue patte d'oie
64170 ARTIX
Téléphone : 05.59.53.91.76.

Le coût annuel prévisionnel de fonctionnement de ce service a été évalué à 137 580 €. Déduction faite des aides de la C.A.F., du Conseil Général et de la M.S.A. (80 %), la part restant à la charge des collectivités s'élève à 0,78 € par habitant.

A partir du 1^{er} janvier 2004 c'est le syndicat mixte du pays de Lacq qui prendra en charge la participation financière au relais d'assistantes maternelles.

Permanences juridiques :

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles tiendra, le 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 10 H à 12 H, une permanence juridique au siège de la communauté de communes d'Arthez-de-Béarn.

Toute personne souhaitant aborder des questions relatives au droit de la famille, au droit du travail, à la législation sociale, au droit des biens y sera reçue et informée de manière confidentielle, anonyme et gratuite par un juriste.

La 1^{ère} permanence aura lieu le jeudi 22 janvier 2004.

Lotissement Poumata :



Le 29 octobre 2003, les clés des 10 pavillons du lotissement Poumata situé à ARTHEZ-DE-BEARN ont été remises aux locataires. De nombreuses demandes de familles n'ont pu être satisfaites. Aussi la communauté de communes d'ARTHEZ-DE-BEARN a demandé à l'Office Public Départemental d'H.L.M. de Bayonne la réalisation d'une seconde tranche de logements sur ce même terrain.

Sur la commune d'HAGETAUBIN une 2^{ème} tranche de construction de pavillons locatifs va être lancée en 2004. Une convention va être signée entre l'Office d'H.L.M., la commune d'HAGETAUBIN et la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN afin de définir les engagements réciproques de chaque partie. Ce sont quatre nouveaux logements qui seront réalisés sur un terrain situé lotissement Daoulet, à proximité des 4 logements locatifs sociaux livrés en février 2001.

ENVIRONNEMENT :

Déchetterie :

La déchetterie de la Communauté de Communes d'Arthez de Béarn a obtenu, cette année, un label une étoile "QualiTri" de la part d'un comité d'attribution regroupant l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine, les 5 Conseils Généraux des départements aquitains et diverses institutions et associations. Dans notre département, ce label a récompensé 22 déchetteries sur 62. Il s'appuie sur la tenue du site, la qualité du service, le tri des différentes catégories de déchets, l'information aux usagers et le taux de recyclage des matériaux récupérés.

Les obligations réglementaires de ce label nous obligent à suivre une démarche de qualité de service (gestion du site et des déchets apportés) et de protection de l'environnement permanent. D'ores et déjà, la Communauté de Communes s'engage à tout mettre en œuvre pour être très prochainement labellisée deux étoiles "QualiPlus".



Collecte des piles :

La Communauté de Communes a mis en place depuis deux ans une collecte des piles et accumulateurs usagés dans les mairies, dans toutes les écoles maternelles et primaires, au collège d'Arthez et à la Déchetterie : grâce à vous, 1 tonne de piles usagées a été collectée et recyclée. Ces petits objets très toxiques sont de véritables poisons pour notre environnement. Continuez à avoir le "geste piles".

Restauration et entretien des rivières :

La phase diagnostic de l'étude d'aménagement et d'entretien des 42 km de cours d'eau du Luy de Béarn, de l'Aubin et du Leich est désormais terminée.

Ces prochains jours seront décidées en comité de pilotage (les élus de la Communauté de Communes, la cellule Rivière du Conseil Général, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional, les acteurs et usagers de l'eau, ...) les actions prioritaires de réhabilitation à mener : protection des ouvrages publics, lutte contre les inondations, protection de berges.

Vous serez tenus au courant de ces décisions et vous pouvez, riverains et habitants concernés, venir consulter à la Communauté de Communes le dossier final de l'étude préalable. Pour tous renseignements, contacter Yannick CHAMPNIER au 05.59.67.45.75.

Plan local de randonnée :



La Communauté de Communes lance un plan local de randonnée (PLR) afin de proposer à tous marcheurs et vététistes boucles et chemins. Cela permettra de découvrir au mieux nos douze villages. Un délégué a été désigné par commune et le comité PLR travaille à l'élaboration d'une cartographie des chemins ruraux. Un maximum de chemins non goudronnés sera inscrit au PLR.

Tout un travail de remise en état des chemins et la pose d'une signalétique commune à tous les plans de randonnée seront effectués. Par la suite, un topo-guide sera édité pour l'information sur ces balades.

LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LACQ

Par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2003 il a été créé entre les communautés de communes d'ARTHEZ-DE-BEARN, de LACQ, de LAGOR et de MONEIN un syndicat mixte dénommé « Syndicat mixte du Pays de Lacq ».

Ce syndicat est le fruit d'une démarche de réflexion débutée depuis plusieurs mois par les élus des quatre intercommunalités qui souhaitent se rapprocher pour travailler plus étroitement ensemble sur des projets communs.

Les compétences qu'exercera ce syndicat en lieu et place des quatre communautés de communes sont les suivantes :

◆ URBANISME	Elaboration, approbation, suivi et révision du SCOT
◆ LOGEMENT	Elaboration, approbation, suivi du Programme Local de l'Habitat Création d'un lieu d'information sur le logement Etude et participation du syndicat mixte au capital d'une société d'économie mixte locale
◆ ACTION SOCIALE	Participation financière au Relais Assistantes Maternelles
◆ PAYS	Elaboration, approbation et mise en oeuvre d'un Pays
◆ DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Etude et création et/ou participation au fonctionnement d'un office de tourisme à l'échelle du syndicat mixte
◆ GRANDS EQUIPEMENTS	Création et gestion d'un Espace Culturel Multimédia
◆ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aide technique à l'élaboration et au suivi de dossiers favorisant le développement économique du territoire dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des T.I.C.

Ce syndicat est administré par un comité. Chaque communauté de communes est représentée à ce comité par des délégués élus par les assemblées délibérantes et répartis selon la règle suivante : 1 représentant pour 1500 habitants.

La communauté de communes d'Arthez-de-Béarn est représentée par trois délégués (Messieurs Philippe GARCIA, Jean-Louis LAFITAU et Gérard TAILLANDIER), la communauté de communes de Lacq par 12 délégués, la communauté de communes de Lagor par 4 délégués et la communauté de communes de Monein par 6 délégués, ce qui représente au total 25 délégués.

Le siège du syndicat mixte a été fixé à la communauté de communes de Lacq.

Le 7 novembre 2003, sous la présidence de Monsieur Maurice BAHURLET, conseiller général du canton de Monein, animateur et coordonnateur des différentes phases préalables à la création du syndicat mixte, il a été procédé à l'installation des membres du comité syndical. Puis a eu lieu l'élection du bureau du syndicat. Monsieur David HABIB, président de la communauté de communes de Lacq, a été élu président. Six vice-présidents ont également été élus. Il s'agit de Messieurs Philippe GARCIA, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Jacques CASSIAU-HAURIE, Josiane BOADA, René LACABE, Jean-Pierre DUBREUIL.

Au cours de cette première séance le comité a procédé à la désignation des représentants au conseil d'administration de l'association « Amayra en pays de Lacq » qui gère le relais d'assistantes maternelles. Le comité a également décidé d'initier la démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat et a pris une délibération de principe sur la mise en place d'un SCOT.

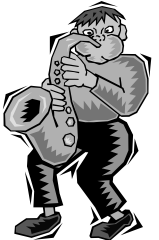
Ce syndicat mixte exercera son activité jusqu'au 31 décembre 2008. Les élus ont souhaité limiter dans le temps la durée de vie du syndicat afin qu'un débat s'engage sur la création d'une communauté unique.

LES FESTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2003/2004

ARGAGNON

⇒ Nuit de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente le mercredi 31 décembre 2003
organisée par le Comité des fêtes

⇒ Fêtes locales les 27, 28 et 29 août 2004

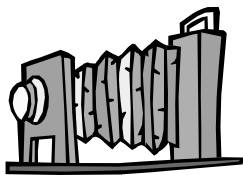


MESPLEDE

⇒ Mercredi 31 décembre 2003 : Nuit de la Saint-Sylvestre
organisée par le Comité des fêtes

HAGETAUBIN

⇒ Repas de la chasse le 17 janvier 2004



⇒ Association Socio-Culturelle

❖ Vide grenier le 14 mars 2004

❖ Dans l'année :

- concours de photos pour les enfants sur le thème « Les animaux »
- concours de photos pour les adultes sur le thème « Les fleurs au printemps »
 - Découverte de la flore
- Participation à la fête européenne le 22 mai 2004 à Arthez-de-Béarn

Bonnes fêtes de fin d'année





ARTHEZ-DE-BEARN

DECEMBRE 2003

☞ Mercredi 31 décembre :
Réveillon du Football Club Arthézien

JANVIER 2004

☞ Vendredi 16 : loto du Collège
☞ Dimanche 18 : loto « Lous Gaouyou »
☞ Samedi 24 : loto des commerçants
☞ Samedi 31 : loto de l'Ecole de Musique

FEVRIER 2004

☞ Samedi 7 : Concert
Chorale Corisande à l'église
☞ Mardi 10 : Carnaval des Ecoles
☞ Vendredi 13 : saison de la culture avec le
groupe de chanteurs basques « ELAUDI »
☞ Samedi 14 : repas de l'Ecole Saint-Joseph
☞ Samedi 21 : repas de l'A.C.C.A.
☞ Samedi 22 : repas
du Football Club Arthézien

MARS 2004

☞ Vendredi 12 : saison de la culture avec le
groupe de chanteurs béarnais
« BALAGUERA »
☞ Samedi 20 : théâtre
avec « la scène arthézienne »
☞ Samedi 27 : théâtre
avec « la scène arthézienne »

AVRIL 2004

☞ Vendredi 9 : classes chantantes
des écoles publiques
☞ Samedi 17 et dimanche 18 :
fête des Enrobés (club de rugby)

MAI 2004

☞ Vendredi 14 : saison de la culture avec la
troupe « TAM TAM THEATRE »
dans la pièce : « A qui perd gagne »
☞ Samedi 15 : concert
de la Chorale Corisande à Caubin
☞ Samedi 22 :
2^{ème} fête européenne des jumelages
☞ Vendredi 28, samedi 29, et dimanche 30 :
fêtes du quartier N'Haux

JUIN 2004

☞ Samedi 5 : le F.C.A. fête ses 40 ans
☞ Dimanche 6 : fêtes des mères
☞ Samedi 12 : 20 ans de l'école de musique
☞ Samedi 18 : fête de la musique
☞ Samedi 19, dimanche 20 :
fêtes du Bergouè
☞ Samedi 26 : fêtes des écoles publiques

JUILLET 2004

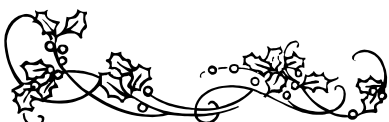
☞ Samedi 3 :
kermesse de l'école Saint-Joseph
☞ Mardi 13 : Bal populaire avec l'UNC
et journée commerciale

AOÛT 2004

☞ Vendredi 20, samedi 21, dimanche 22 :
Fêtes Locales

SEPTEMBRE 2004

☞ Samedi 18 :
Fête européenne du patrimoine
☞ Samedi 18 : « challenge des 2L »
des Enrobés (club de rugby)



JE NE DONNE PAS.

JE DONNE.

Vous avez une position, dites-la à vos proches

LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

Retrouver une vie normale, pouvoir faire des projets... Ce sont des choses simples, mais que chaque malade en attente de greffe espère aujourd'hui. Cet espoir naît de la générosité d'un donneur et du savoir-faire des professionnels de la greffe. Pour les malades, votre position sur le don d'organes compte plus que tout, alors faites-la connaître à vos proches.

Améliorer ou accroître les chances de vie

Chaque année, en France, plus de 3 600 personnes bénéficient d'une greffe d'organes. Elle leur permet de retrouver une vie normale, un travail, un environnement amical et familial, les joies de tous les jours. Certains patients sont donc sauvés, d'autres ont une qualité de vie considérablement améliorée. La greffe de rein, par exemple, la plus importante en France, mais aussi celle pour laquelle le nombre de patients en attente augmente d'année en année, met fin au traitement lourd et contraignant que représente la dialyse. Derrière ces prouesses médicales, il y a la générosité des donneurs.

Les Français en faveur du don d'organes mais ...

Lorsque l'on vous a interrogé sur votre position vis-à-vis du don d'organes, vous avez été 90% à vous dire en faveur du don. Pourtant, une minorité d'entre vous a fait connaître son avis à ses proches (24%) (Sondage Louis Harris 2002)

L'enjeu de la greffe dépend de votre avis et de sa transmission par votre famille. Car c'est à elle que l'on demandera de témoigner de votre volonté au moment de votre décès.

« Faire connaître sa position à ses proches »

En France, le taux de refus est encore trop élevé (environ 32 %) souvent parce que la famille ne connaît pas la volonté du défunt. Aujourd'hui, si vous faites connaître votre position sur le don d'organes, condition *sine qua non* de la greffe, vous donnez plus de chances à un malade d'être greffé.

400 000 professionnels de santé travaillant dans les hôpitaux qui pratiquent des greffes sont personnellement informés sur les activités de prélèvement et de greffe et interpellés sur le nécessaire engagement de chacun dans une chaîne continue, impliquant de nombreux métiers qui permettent l'aboutissement d'un prélèvement et d'une greffe.

Pour toutes les informations sur le don d'organes et la greffe - www.efg.sante.fr

Commandez un document d'information ou une carte de donneur au numéro vert 0 800 20 22 24

**Etablissement
français
des Greffes**

**EN COLLABORATION AVEC LES HÔPITAUX ET
LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA GREFFE**

5, rue Lacuée - 75012 Paris

Tél.: 0144 67 55 50

Fax : 0144 67 55 61

www.efg.sante.fr